



N° Agrément Club UFSH : 44S1454

CHARTRE DU DIRIGEANT

Le dirigeant joue un rôle charnière entre l'ensemble des intervenants du club. Il véhicule et promeut les valeurs du club. Aussi, l'UFSH Football compte sur le soutien et l'engagement de chacun de ses dirigeants pour une bonne réussite de ses objectifs sportifs.

A ce titre,

Je soussigné(e) M. Dirigeant(e) de l'UFSH Football m'engage à :

RESPECTER :

-  Les arbitres et leurs décisions quelles qu'elles soient, les adversaires, joueurs et dirigeants.
-  Les entraîneurs, les autres dirigeants et membres de l'UFSH Football, les consignes de jeu de nos éducateurs diplômés.
-  Le règlement intérieur de l'UFSH Football.
-  Les locaux et matériels mis à sa disposition par le club ou les collectivités : s'assurer à la fin des matchs et des entraînements que le matériel et les équipements soient complets (entre autre le nombre de maillots, shorts, etc..) ceci est important au vu de la perte des équipements chaque saison.

APPLIQUER LES RÈGLES DÉFINIES PAR L'UFSH FOOTBALL :

-  Bannir la violence et la tricherie.
-  Etre loyal et fair-play.
-  Adopter une attitude exemplaire et un comportement irréprochable en toutes circonstances et en tous lieux : ne pas nuire à l'image du club et celle de nos partenaires.
-  Encourager son équipe et inculquer l'esprit sportif aux joueurs.
-  Remplir les formalités administratives exigées par les instances sportives et/ou par le club : compléter la feuille de match (noms des joueurs, des dirigeants, n° de licence...), régler l'arbitre, faire la déclaration d'accident le cas échéant.
-  Porter les équipements fournis par le club ou les partenaires.
-  Restituer les équipements, les clés ou tout autre matériel fournis par le club en cas de départ en cours de saison ou d'arrêt en fin de saison (non renouvellement pour la saison prochaine).

PARTICIPER A LA VIE DU CLUB :

-  Selon les besoins, participer à l'organisation d'au moins une des manifestations sportives organisées par l'UFSH Football ;
-  Réaliser chacune des trois actions ci-dessous, au moins une fois dans la saison en honorant vos convocations :
 -  Délégué de terrain,
 -  Tour de bar (aide au service bar)
 -  Accompagnement de nos jeunes arbitres

Date :

Signature du Dirigeant :